Envoyé en préfecture le 11/12/2025
Reçu en préfecture le 11/12/2025
Publié le
ID : 035-213502784-20251211-V_DEL_2025_143-DE

Saint-Grégoire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE ORDINAIRE DU 11 DÉCEMBRE 2025

Date de convocation : 5 décembre 2025

L'an deux mille vingt cinq, le onze décembre, à 19h00 , les membres du Conseil Municipal de la commune de Saint-Grégoire, convoqués conformément aux articles L.2121-10 à 12 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis en mairie, sous la présidence de REMOISSENET Laëtitia.

Etaient présents :
REMOISSENET Laëtitia, VINET Liliane, PASQUET Nathalie, ROUXEL Frédérique, GUYOT Jean-Yves, AMELOT Delphine, LEHAGRE Alain, JUGDÉ Jean-Claude, DUCIEL Christine, AMPIGNY Joby, CHUBERRE Philippe, BENOIST Florence, DE VERGIE Guillaume, ROUX Émeline, BABES Anca, SIMON Mélanie, CHARDINNE DELISLE Laurène, DEFRANCE Matthieu, ALIAGA Marie, MAREAU Yannick, LE COLLETER Gwénolé

Absent(s) excusé(s) :
DU MOTTAY Éric (Mandataire REMOISSENET Laëtitia), MOREL Christian (Mandataire BABES Anca), GALLIER Maxime (Mandataire VINET Liliane), BIGOT Yves (Mandataire PASQUET Nathalie), IGHAFI Ilyes (Mandataire SIMON Mélanie), GREIVELDINGER Jacques (Mandataire AMELOT Delphine), POSTEC Christelle (Mandataire ROUXEL Frédérique), DELAUNAY Myriam (Mandataire CHARDINNE DELISLE Laurène)

CHUBERRE PHILIPPE a été nommé(e) secrétaire de séance.

N° V_DEL_2025_143 INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE - COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITÉ - RAPPORT D'ACTIVITÉS

(Rapporteur : CHUBERRE Philippe)

VU *La Loi 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances,* la participation et la citoyenneté des personnes handicapées,

VU *l'article L2143-3 du Code général des collectivités territoriale,*

VU *la création de la commission communale pour l'accessibilité par délibération 2024-017 du 1er février 2024,*

VU *la commission communale pour l'accessibilité réunie le 20 novembre 2025,*

CONSIDÉRANT *la nécessité de présenter un rapport annuel sur les actions, menées en faveur de l'accessibilité sur le territoire communal,*

CONSIDÉRANT *la présentation en Commission Générale du 4 décembre 2025.*

Chers collègues,

La Loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, dispose que toutes les communes de plus de 5 000 habitants doivent créer leur commission communale pour l'accessibilité des personnes handicapées.

Envoyé en préfecture le 11/12/2025
Reçu en préfecture le 11/12/2025
Publié le
ID : 035-213502784-20251211-V_DEL_2025_143-DE

Cette commission est une instance consultative, de gouvernances et d'information, sans pouvoir décisionnel.

Elle joue un rôle d'observation, de concertation et de recommandation.

Elle a notamment pour objectifs de dresser un constat pour l'accessibilité du cadre bâti, de la voirie, des espaces publics.

Un rapport sur l'accessibilité sur le territoire est établi chaque année et présenté en conseil municipal, retraçant les actions menées dans l'année 2025

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DÉCIDE :

1°/ DE PRENDRE ACTE de la présentation du rapport annuel 2025 de la commission communale pour l'accessibilité.

VOTE : UNANIMITE 29 POUR

Fait à Saint-Grégoire le 11 décembre 2025

Le Maire,	Secrétaire de séance,
REMOISSENET Laetitia	CHUBERRE Philippe